



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XV

MONTRÉAL. JANVIER 1897

No 9

## SOMMAIRE.

**NÉCROLOGIE.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS :** Érection de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1895-96 (*suite*)—Bureau des Examineurs catholiques de Montréal (*suite*). — **PÉDAGOGUE ET ENSEIGNEMENT :** Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Composition: *L'homme qui ne sait pas lire*—Exercices de calcul.—**TRIBUNE LIBRE :** Le système métrique (*suite*). — **LECTURE POUR TOUS :** Pensées diverses.—**BIBLIOGRAPHIE :** Publications reçus.—**CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.**

## Nécrologie.

MGR EDOUARD-CHARLES FABRE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Nous avons la douleur d'enregistrer la mort du premier pasteur de ce diocèse, arrivée le 30 décembre dernier.

Mgr Edouard-Charles Fabre naquit à Montréal le 28 février 1827. Il fit ses études classiques au collège de Saint-Hyacinthe, et fut ordonné prêtre le 23 février 1850 par Mgr Prince. Peu de temps après, le nouveau prêtre fut nommé vicaire à Sorel, puis curé de la Pointe-Claire le 30 août 1852. Le 22 novembre 1854, Mgr Bourget, de vénérée mémoire, l'appela à l'évêché, et le nomma chanoine titulaire le 25 novembre de l'an-

née suivante. Le 1er avril 1873, M. le chanoine Fabre fut élu évêque de Gratiacopolis et coadjuteur de Mgr Bourget, et sacré par Mgr Taschereau le 1er mai de la même année. En 1876, le 11 mai, il succéda à Mgr Bourget. Dix ans plus tard, le 8 juin 1886, Montréal fut érigé en archevêché, et Mgr Fabre reçut le pallium le 27 juillet suivant.

Telles sont les principales dates de la vie du regretté Mgr Fabre. Nous n'osons entrer dans plus de détails et porter un jugement sur sa carrière ; nous dirons, cependant, que, par sa douceur, son tact, il réussit à aplanir bien des difficultés et à prévenir bien des dissensions. De plus, les œuvres qu'il a accomplies témoignent de son zèle, et rappelleront longtemps son fécond apostolat.

Nous prions la famille de l'illustre défunt d'agréer nos plus sincères condoléances.

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 7 décembre courant (1896), de nommer le révd Père Joseph-Hormisdas Perreault, commissaire d'écoles de "Témiscamingue," comté de Pontiac, en remplacement du révd Père F.-X. Thérien, absent.—*Gazette officielle*, 19 décembre dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 14 décembre courant, de nommer M. Auguste Provancher, commissaire d'écoles pour la municipalité de Haut-Nord, comté de Wolfe, en remplacement de M. Barthélemi Toupin, absent.—*Gazette officielle*, 19 décembre dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Dissolution de la dissidence du Sacré-Cœur de Jésus, dans le comté de Beauce.*

Ordre en conseil du 11 décembre 1896.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'ordonner, qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité du Sacré-Cœur de Jésus, dans le comté de Beauce, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour ladite municipalité du Sacré-Cœur de Jésus, comté de Beauce, est dissoute, et elle est par les présentes dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu.—*Gazette officielle*, 19 décembre dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 17 décembre courant (1896), de nommer MM. Baptiste Vallée, père; Baptiste Vallée, fils; François Vallée, Joseph Vallée et François Henly, commissaires d'écoles pour la municipalité de Cap-au-Renard, dans le comté de Gaspé, vu que la municipalité scolaire n'est pas organisée régulièrement.—*Gazette officielle*, 26 décembre dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 17 décembre courant (1896), de détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Pudentienne, comté de Shefford, les lots suivants du cadastre, savoir: 1a, 1c, 2a, 3a, 4a, 4b, du IXe rang du canton de Shefford, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Notre-Dame de Granby", "paroisse", comté de Shefford.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1897.—*Gazette officielle*, 26 décembre dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Dissolution de la dissidence du canton de Wickham-Est, dans le comté de Drummond.*

Ordre en conseil du 17 décembre 1896.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'ordonner, qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité du canton de Wickham-Est, dans le comté de Drummond, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour ladite municipalité du canton de Wickham-Est, dans ledit comté de Drummond, est dissoute, et elle est par les présentes dissoute, en conformité du statut en tel cas fait et pourvu.—*Gazette officielle*, 26 décembre dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 17 décembre courant (1896), de détacher de la municipalité scolaire d'Hochelaga, pour l'annexer à la cité de Montréal, pour les fins scolaires, le territoire borné par la rue Sherbrooke, côté sud, le centre de la rue Iberville, le centre de la rue Havre, depuis la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Notre-Dame, la ligne nord-est du lot 174, du cadastre du ci-devant village d'Hochelaga, mais ne comprenant pas les lots Nos 35, 36, 37, et 38, du cadastre du ci-devant village d'Hochelaga, et les lots Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, subdivisions du lot No 162, du ci-devant village d'Hochelaga, moins toutes les parties du terrain appartenant à la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1897.—*Gazette officielle*, 26 décembre dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 décembre courant (1896), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Léon de Standon, comté de Dorchester, les lots suivants du canton de Ruckland, savoir:

1° Depuis et y compris le No 36 A jusqu'au No 38 C, inclusivement, et leurs subdivisions du 11e rang du canton de Buckland: 2° Depuis et y compris le No 35 A jusqu'au No 29 A, inclusivement, et leurs subdivisions du 1Ve rang du dit canton de Buckland, et les annexer,

pour les fins scolaires, à la municipalité de "Saint-Malachie", Dorchester.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1897.—*Gazette officielle*, 26 décembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 décembre courant (1896), de détacher de la municipalité scolaire de "Sainte-Croix de Dunham," comté de Missisquoi, les lots suivants savoir : La partie nord du lot No 16 et les lots 17 jusqu'à 28 inclusivement, du VIIe rang du canton de Dunham ; les lots 17 jusqu'à 28, inclusivement, du IXe rang du dit canton de Dunham ; et les lots 17 jusqu'à 28, inclusivement, du Xe rang du susdit canton de Dunham, et les ériger en municipalité scolaire distincte (pour les catholiques seulement), sous le nom de "Saint-Joseph de Béranger", comté de Missisquoi.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1897).—*Gazette officielle*, 26 décembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 23 décembre dernier (1896), de nommer M. Robert Baker, de Rivière-Beaudette, syndic d'écoles pour la municipalité du "Coteau-Landing", comté de Soulanges, en remplacement de M. H. A. Pangbarn, absent.—*Gazette officielle*, 2 janvier courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 31 décembre dernier (1896), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Brome, Bolton-Est : M. Horace Stewart Greene, en remplacement de M. Edward-A. Wedge, absent.

Comté de Gaspé, Clorydorme : — Le révd M. G.-W. Fréve, en remplacement du révd M. E. Dufour, absent.—*Gazette officielle*, 9 janvier courant.

**Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1895-96.**

(Suite.)

TRAVAUX MANUELS DANS LES ÉCOLES.

Je crois utile de parler de la question dont se préoccupent depuis quelque

temps en notre pays certaines personnes animées de sentiments philanthropiques et désireuses de travailler à l'amélioration de la condition de la femme.

L'éducation des femmes est certainement une des graves préoccupations du jour. Le bien-être des familles exige que les filles reçoivent dans le cours de leurs études une instruction pratique et apprennent à tenir convenablement une maison. Aussi agite-t-on la question du travail manuel dans les écoles normales et les écoles publiques, car, au Canada où les grandes fortunes sont rares, où chaque mère de famille est appelée à s'occuper des détails du ménage, il importe au bonheur domestique que, dès son passage à l'école, la femme reçoive les notions dont elle aura besoin pour remplir efficacement ses devoirs de maîtresse de maison.

Cette question cependant n'est pas nouvelle pour la province de Québec, car, de tout temps, dans les maisons d'éducation catholiques de filles et les orphelinats dirigés par les communautés de femmes, de même que dans plusieurs institutions protestantes, on a enseigné le travail manuel et la province de Québec est parmi les autres provinces du Dominion celle qui, je crois, possède une organisation qui, sans être parfaite, est la plus complète sous ce rapport.

En référant aux statistiques de mon département sur le sujet, je constate que dans les maisons d'éducation supérieure, catholiques, sous la direction des communautés religieuses, c'est-à-dire les académies et les écoles modèles de filles, qui sont au nombre de 193, sur 37,377 enfants qui les fréquentent, 13,107 étudient l'économie domestique, 16,772 apprennent à tricoter et 12,704 apprennent la couture et la broderie.

Je me suis procuré, de plusieurs de nos maisons enseignantes, des renseignements précieux et propres à démontrer que les travaux manuels font partie

du programme d'études de ces institutions.

Celles de nos communautés de femmes qui ne sont point mentionnées ici, telles que les couvents du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet, et des Ursulines des Trois-Rivières et de Stanstead, possèdent un programme semblable à celui des autres couvents.

Je vais résumer les rapports que je possède dans les lignes qui suivent.

ÉCOLE NORMALE LAVAL. — A l'école normale des filles à Québec, les travaux manuels sont en honneur. On y, enseigne le tricot à l'aiguille, le tricot au crochet, la broderie en soie, la broderie au plumetis, la couture à l'aiguille et la coupe des vêtements.

On donne de plus des leçons théoriques d'économie domestique et de cuisine.

En juin dernier, à ma demande, dans une salle du couvent des Ursulines, aux exercices de fin d'année, une exposition des ouvrages exécutés par les élèves maîtresses a eu lieu.

Son Excellence Lady Aberdeen, qui manifeste un intérêt si profond au développement intellectuel de notre jeune pays, a daigné visiter cette exposition et a décerné aux révérendes Dames Ursulines des éloges flatteurs et bien mérités.

COUVENT DE SILLERY. — Au couvent de Sillery, près de Québec, les enfants, dès le plus bas âge, sont initiées aux travaux manuels. Dans la classe enfantine, qui renferme les filles de cinq à huit ans, on leur montre, pendant une heure chaque jour, le tricot, les points de marque, la couture simple, le crochet et les petits ourlets. Dans le sixième cours, comprenant les enfants de 7 à 10 ans, celles-ci cousent, font des chemises pour les pauvres ou des pièces pour trousseau de petits enfants.

Dans les cours plus avancés, on s'occupe de broderie et une journée par mois est employée au raccommodage.

Dans le deuxième cours, on apprend la coupe des habits, et dans le premier cours on ajoute aux travaux de couture les travaux de l'art culinaire. Les élèves vont à la cuisine choisir elles-mêmes les viandes que le boucher apporte au couvent, faire le potage, présider à la cuisson des viandes, mettre la table, etc.

URSULINES DE QUÉBEC. — Au monastère des Ursulines, à Québec, tous les jours de la semaine, il y a classe d'ouvrage, une heure durant, pendant laquelle les élèves taillent, confectionnent ou préparent leur linge intérieur, leurs robes; s'occupent à tous genres de tricots et de broderies. Le samedi, durant deux heures, leçons d'économie et de propreté pratique au dortoir, pendant lesquelles les élèves mettent en ordre leurs alcôves, ce qui comprend le balayage, l'époussetage, le frottage, la fourbissure. De temps à autre, on conduit à la cuisine et à la dépense un groupe d'élèves plus âgées pour les initier aux mystères de l'art culinaire.

HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC. — Cette institution renferme deux cents orphelines. Les petites orphelines vont à la classe toute la journée; les grandes n'y vont qu'une demi-journée. Le matin, toutes se mettent au ménage commun des différentes pièces de la maison. Puis certains groupes s'occupent ensuite à défaire la laine, à carder, filer et tisser les étoffes, flanelles, catalognes. D'autres groupes remplacent les premiers l'après-midi. Au réfectoire, les enfants sont chargées de dresser les tables, de préparer ce qu'il faut pour chaque repas.

Il y a l'atelier de couture où l'on fait robes, manteaux, tabliers, jupons, etc. Les élèves font aussi les réparations dans une lingerie de 200 enfants, et des machines à coudre sont à leur disposition.

SŒURS DU BON-PASTEUR DE QUÉBEC. —

A l'école de réforme et d'industrie, qui est sous la direction des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, les travaux manuels s'enseignent sur une assez vaste échelle. Ils comprennent les différents genres de couture ; on y apprend à filer la laine, à tricoter bas, gants, mitaines, etc., voire même à réparer les chaussures. Les plus grandes élèves font le blanchissage et le repassage ; elles apprennent à préparer les aliments. Les petites filles incapables de ces derniers travaux ont d'autres occupations en rapport avec leur âge et leurs forces physiques.

**SŒURS DE L'ASSOMPTION, NICOLET.** — Dans cette institution, les élèves sont exercées aux travaux manuels dans l'ordre suivant :

Dans le premier cours, les petites filles de six à sept ans apprennent le tricot.

De dix à douze ans, elles commencent à faire les différents points de couture, tels que les ourlets, les surjets, les raccommodages et le soin des vêtements.

Dans le cours supérieur, tout en continuant les travaux manuels déjà énumérés, elles s'occupent un peu de broderie. Le temps destiné pour cela est d'une demi-journée par semaine, la seconde moitié de la récréation et d'une partie des jours de congé. Toutes les élèves prennent part à l'entretien de leurs chambres.

**SŒURS DE LA PROVIDENCE, MONTRÉAL.** — Les élèves de cette maison se divisent en quatre catégories : sourdes-muettes, orphelines, pensionnaires et externes.

1° *Sourdes-muettes.* Le travail manuel s'imposant à leur formation, même intellectuelle, tous les instants en dehors des heures de classe ou de repos sont consacrés à cette importante partie du programme de l'institution. Rien n'est négligé pour rendre ces pauvres enfants habiles aux travaux propres à leur sexe : couture, tricot, tissage, etc. Tous les ouvrages, depuis les tapis du pays ou *catalo-*

*gnes*, jusqu'à la plus fine broderie, sont exécutés dans l'établissement des sourdes-muettes. Les travaux du ménage, de la cuisine, de la buanderie, du jardinage, etc., sont distribués aux élèves suivant leur âge et leurs forces.

2° *Orphelines.* La plupart des orphelines de Montréal étant appelées à tenir un jour un modeste ménage d'ouvrier, leurs institutrices s'appliquent surtout à les initier aux connaissances des travaux de nature à leur être utiles dans cette condition.

A l'orphelinat de Montréal, comme dans tous les autres orphelinats des sœurs de la Providence, les plus jeunes élèves vont à la classe toute la journée. En dehors des heures de classe, de récréation ou de repos, grandes et petites, selon leur âge et leurs forces, sont chargées, tour à tour, d'un département de la maison qu'elles apprennent à tenir propre et convenable. A toutes on enseigne la couture, le tricot, etc.

Les grandes, qui n'ont qu'une demi-journée de classe, sont employées le reste du jour, soit à la cuisine, pendant un certain temps, soit à l'ouvrage, où elles apprennent la coupe des vêtements. Les lavages, repassages, etc., sont faits par toutes celles qui sont capables d'y prendre part.

Les orphelinats de l'Assomption, de Laprairie, de Ste-Thérèse, de Vailefield, et de l'hospice Auclair ne se composent que de jeunes enfants à qui l'on enseigne pratiquement les travaux manuels convenables à leur âge.

Les orphelinats des Trois-Rivières et de Joliette sont plus favorisés sous le rapport du site ; aussi, les élèves orphelines de ces maisons, outre qu'elles sont formées à tous les genres de travaux des autres orphelinats, ont encore l'avantage d'apprendre à cultiver les jardins, à faire le beurre, à filer, à tisser l'étoffe et la toile, en un mot à s'initier à la plupart des travaux domestiques de la ferme.

3° *Pensionnaires.* Les institutions des Sœurs de la Providence de St-André Avelin, de St-André d'Argenteuil, du Coteau-du-Lac, de Ste-Elisabeth, de St-Henri de Mascouche, de St-Vincent de Paul, de Lanoraie, de St-Thomas, de St-Casimir, de St-Tite et de Ste-Ursule, renferment toutes un certain nombre d'orphelines soumises en tout aux mêmes usages et règlements que celles des autres maisons des Sœurs de la Providence, en tenant compte du lieu où elles se trouvent : à la ville ou à la campagne.

Quant aux élèves pensionnaires de ces mêmes maisons, on leur apprend, tout comme aux orphelines, à coudre, à tricoter, à raccommoder, à faire le ménage, etc. Dans quelques-unes de ces maisons, comme Ste-Ursule, Ste-Elisabeth, Lanoraie et St-Paul, les élèves sont même initiées à certains travaux de ferme en autant que peut le permettre le peu de temps qu'elles passent au pensionnat.

En 1894, les orphelines de la maison de Ste-Elisabeth ont obtenu au concours agricole du comté de Joliette, le premier prix pour le jardinage.

4° *Externes.* Les externes de chacune des maisons des Sœurs de la Providence ont une demi-journée par semaine pour apprendre à coudre et à tricoter.

LE MONASTÈRE DU BON-PASTEUR, MONT-RÉAL. — Les élèves de cette institution apprennent tous les travaux manuels :

1° La couture dans toutes ses formes, savoir : raccommodage, reprises, coupe des habits, etc. ;

2° La broderie ;

3° Toutes espèces de tricots ;

4° L'ordre et la propreté dans la tenue d'une maison ;

5° L'art culinaire.

De plus, l'horticulture, l'apiculture et l'agriculture leur seront enseignées dans la nouvelle propriété que la communauté vient d'acquérir à St-Martin, sur le bord de la rivière Ottawa.

HÔPITAL-GÉNÉRAL, MONTRÉAL. — Dans les nombreux orphelinats de cette institution, on forme les enfants de manière à ce qu'elles puissent gagner leur vie, selon leur condition.

A une instruction élémentaire, on ajoute le tricot, la couture, le raccommodage, la coupe de leurs habits. Suivant leur âge et leurs aptitudes, on les emploie à la cuisine et on les forme à l'économie domestique, ainsi qu'à tous les travaux manuels en général, tels que lavage, repassage, etc.

COMMUNAUTÉ DES SAINTS NOMS DE JÉSUS ET DE MARIE, HOCHELAGA. — Toutes les élèves de cette institution sont obligées de suivre le cours d'ouvrages à l'aiguille établi dans les diverses maisons de cet ordre. On leur apprend les différentes sortes de points, le raccommodage du linge, le tricot des bas et leur ravaudage, puis viennent la coupe des habits et la confection des vêtements. Les ouvrages de fantaisie au crochet, la tapisserie, les dentelles et les divers genres de broderie succèdent aux travaux essentiels de couture. A la fin de chaque année scolaire, on fait une exposition de ces travaux à laquelle les parents sont invités.

Afin de former les jeunes filles à l'économie domestique, on les accoutume à tenir tout ce qui est à leur usage dans un ordre parfait, et on exige qu'elles aient un petit livre où elles entrent leurs dépenses et leurs recettes à mesure qu'elles se présentent ; ainsi, à la fin de chaque mois, elles sont à même de se rendre compte de l'emploi qu'elles ont fait de leur argent.

Durant les heures de loisir que leur laisse l'étude des sciences et des beaux-arts, on leur donne des connaissances pratiques sur les soins du ménage, et les élèves des classes supérieures, qui le désirent, peuvent suivre un cours spécial d'art culinaire.

Des prix sont décernés à celles qui se distinguent dans l'économie domestique.

et les diverses genres de travaux manuels compris dans le programme d'études.

**COUVENT DE LACHINE.**—Le programme d'études de cette institution accorde une large part à l'économie domestique et aux travaux manuels en général.

Chaque semaine, les élèves ont un jour spécial destiné aux travaux à l'aiguille, et chaque jour, elles consacrent une heure soit à la couture, soit au tricot.

Le programme suivi dans les pensionnats et les académies de cette communauté se divise en trois cours et comprend tous les points de couture et de tricot avec leurs applications, telles qu'expliquées dans les leçons de Mme Schœffer. Les élèves des classes avancées s'exercent surtout à la coupe du linge, et donnent une grande attention au raccommodage et aux reprises de toutes sortes.

Le programme du cours supérieur est complété par les travaux d'agrément, tels que broderies en tous genres, filet, guipure sur filet, etc. En plus, les élèves raccommodent leur propre linge et se donnent volontiers aux soins du ménage dans leurs classes, salles d'étude et de récréation.

L'art culinaire a aussi ses cours réguliers. Les élèves ont une cuisine spéciale où elles vont chaque jour, sous la direction d'une religieuse, apprendre à préparer les aliments.

L'institut décerne des prix et des médailles à celles qui se distinguent par leurs succès dans ces différents travaux.

**PENSIONNAT DE LA PRÉSENTATION DE MARIE, ST-HYACINTHE.**—Dans cette maison et ses succursales, il est consacré, chaque jour, plus d'une heure aux travaux manuels. Les après-dîners du jeudi sont spécialement destinés au raccommodage. Aucune élève ne peut concourir aux prix d'ouvrage manuel qui se donnent dans chaque classe si elle n'a pu présenter à l'exposition au moins une

couture solide et une paire de bas bien reprisés. Elle doit savoir bien les tricoter.

Les leçons de coupe et les ouvrages de fantaisie sont facultatifs.

En ce qui concerne l'économie domestique, la science du ménage, l'art culinaire, les pensionnaires reçoivent chaque semaine des leçons théoriques, et une partie de la matinée du jeudi est consacrée aux divers soins du ménage. Chaque élève, sous la surveillance des maîtresses, est appelée à ranger elle-même ses effets et son linge. L'arrangement de quelques salles est aussi confié aux plus grandes élèves qui s'y emploient à tour de rôle, chacune sa semaine, et se piquent d'émulation, rivalisant à qui obtiendra le plus de bonnes notes en ce genre d'exercice.

Il est d'usage, à la fin de chaque année scolaire, de faire une exposition de ces travaux manuels où les parents sont invités. Voici un aperçu de ce qui fut exposé en juin dernier, pour mettre le lecteur au fait de ce qui se pratique dans cette communauté.

La liste suivante représente les travaux manuels de 80 élèves, pour l'année 1895-96 :

*Couture solide.*—18 compositions (ou exercices) de couture. Ces compositions consistent en un morceau de coton ou *shirting* sur lequel l'élève s'est exercée à tous les différents points : ourlets, surjets, points de boutonniers, reprises, etc.

24 robes de nuit entièrement cousues à la main et ornées, pour la plupart, de quelque broderie blanche aussi confectionnée à la main.

12 chemises et caleçons.

Différents raccommodages et reprises sur toile et coton, plusieurs tabliers et un grand nombre d'articles moins considérables.

*Tricots.*—26 paires de bas, 29 collerettes et jupes, 5 gilets et 17 paires de pantoufles.

Quelques bas reprisés en refaisant la maille ; outre bon nombre de verges de dentelles, plusieurs tourmalines, cols et autres petits objets.

Ouvrages de fantaisie, broderie sur soie, etc.

6 nappes en toile, avec assortiment de serviettes.

25 couvre-oreillers (pillow-hams), le tout à "brins tirés", ou avec ornements en guipure.

15 tapis ou lambrequins.

Quelques coussins, *smoking-caps*, etc.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.—Dans les nombreux établissements de cette communauté, une heure chaque jour est consacrée aux travaux manuels, tels que le tricot, la couture, la broderie, la coupe des vêtements, etc., suivant l'âge et le degré d'avancement des élèves. Le jeudi, durant deux heures, elles raccommoient leur linge ; le samedi, elles ont des leçons spéciales d'économie et de propreté pratique, dans les dortoirs, les chambres et autres pièces de la maison.

Un cours d'art culinaire et des leçons sur la science du ménage sont donnés aux élèves des classes supérieures.

ROBERVAL, LAC ST-JEAN.—Il existe en cette localité, une école ménagère sous la direction des Dames Ursulines. La mission de ces distinguées institutrices est de préparer les jeunes filles aux travaux des champs. Le programme d'études renferme un cours d'agriculture et d'horticulture. Les élèves qui suivent ce cours spécial font à tour de rôle leur semaine d'expérience à la laiterie et à la beurrerie, au jardin, à la cuisine, à la basse-cour, à la lingerie et à la filature. Elles apprennent le tissage des toiles, des étoffes, le travail de la laine et du lin dans toutes ses variétés, et la coupe des vêtements.

La direction de l'école ménagère de Roberval a reçu du gouvernement de Québec la distinction du "Mérite agricole."

La province attend les résultats les plus féconds d'une telle institution.

#### ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL.

J'ai reçu de M. Arthy, directeur des écoles protestantes de Montréal, un rapport très circonstancié sur les cours d'enseignement manuel qui se donnent dans les maisons d'éducation sous le contrôle des commissaires d'écoles protestantes de cette ville. En voici la traduction :

"*Kindergartens*":—Il y a maintenant un "kindergarten" attaché aux "High Schools" et à toutes les écoles publiques protestantes de Montréal, à l'exception de deux écoles de peu d'importance situées sur les confins de la cité. Les travaux des "kindergartens" forment la base de tout l'enseignement manuel ; c'est dans ces institutions spéciales que l'on commence l'éducation de la main au point de vue de la délicatesse du toucher et de l'adresse, et qu'on l'habitue à obéir au cerveau qui la dirige. Le cours traite : 1° des solides, au moyen de l'argile, du sable et du carton ; 2° des surfaces, par la pliage, le découpage et l'usage du pinceau ; 3° des lignes, par le tissage, la couture et le dessin ; 4° des points, par des exercices d'enfilure de perles et de perforation.

"*Travaux transitoires* : — On s'est aperçu depuis quelque temps qu'il était nécessaire de faire certaines modifications au programme, afin d'obtenir une transition naturelle entre les exercices des "kindergartens" ou de la maison paternelle et les travaux ordinaires de l'école. On a aplani les difficultés qui existaient par la création d'exercices, que l'on désigne sous le nom de "transition work." Ces exercices se donnent aux enfants qui fréquentent l'école pour la première année, spécialement dans les "High Schools," et ce sont des spécialistes expérimentés qui ont la direction de cet enseignement. La lecture.

l'écriture et l'arithmétique s'enseignent aux élèves à l'aide d'exercices manuels qu'on leur fait faire. On leur donne aussi des notions de littérature, de sciences, d'histoire et de géographie, en leur racontant des historiettes ou en leur faisant des leçons de choses, et à l'aide du modelage en sable et en argile. Le but que l'on se propose d'atteindre est de stimuler l'intérêt des élèves et de leur rendre aussi naturelle et aussi peu marquée que possible la transition entre les occupations des "kindergartens" et celles des classes préparatoires.

"*Etude de la forme et dessin* : — Les travaux manuels commencés aux "kindergartens" se continuent d'une manière suivie dans les classes inférieures de toutes les écoles. Les exercices comprennent le pliage et le découpage du papier, le modelage et le coloriage. Les résultats obtenus dans ce genre de travail ont été très satisfaisants.

"Cet enseignement est purement éducatif et n'a d'autre objet que le développement de l'intelligence ; les yeux et les mains ne sont exercés que pour leur permettre d'exprimer la pensée par l'étude des objets sensibles. Son but est de cultiver l'imagination, de développer le goût du beau, de conduire à l'expression sensible des idées artistiques, de faire comprendre comment les arts se sont développés dans le monde et de faire connaître le rôle du beau dans l'éducation et la vie.

"Le cours suivi est celui de "Prang," que l'on trouvera complètement développé dans les ouvrages suivants, publiés par la compagnie "Prang" : "The use of models," "Suggestions for instructions in color," et "The primary course in art education, Parts I and II.

"*Menuiserie, système "Sloyd"* : — Le travail de menuiserie forme maintenant partie du cours d'études du "High School" des garçons. Il est généralement admis, par les personnes qui ont

étudié cette question, que le travail de menuiserie est un facteur important du développement intellectuel, moral et physique des enfants. Les avantages qu'on en peut tirer sont nombreux. Il inspire le respect pour le travail corporel, pénible et honnête ; il développe la dextérité, la confiance en soi, l'initiative, la persévérance et la patience ; il donne des habitudes d'ordre, d'exactitude et de propreté et il fortifie les organes du corps. Ainsi il y a, au "High School" des garçons, un atelier où se trouvent trente-six établis, dont chacun est pourvu des outils nécessaires à un cours élémentaire de menuiserie. Ce cours est de trois ans, et les élèves qui le suivent ont à exécuter en bois une série de modèles gradués de manière à leur enseigner l'usage des outils ordinaires. Huit classes vont à tour de rôle dans l'atelier, et les deux cents élèves qui les composent sont tenus de suivre le cours régulier de menuiserie d'après le système "Sloyd." L'étude de chaque modèle exige trois opérations distinctes : 1° examen attentif du modèle à exécuter ; 2° tracé de ce modèle d'après une échelle déterminée ; 3° reproduction en bois d'après ce modèle. Dès le commencement du cours, on enseigne aux élèves à interpréter les plans ou tracés et à les exécuter.

"*Travaux manuels pour les filles.*

"1° *Couture dans le "High School" des filles.*— Afin de permettre aux jeunes filles de recevoir des leçons de travaux manuels analogues à celles qui se donnent aux garçons dans l'atelier, il a été inauguré, cette année, un cours de couture. La durée de ce cours, qui sera de trois ans, est sous la direction du professeur spécial de dessin et d'étude de la forme. On espère obtenir des résultats très satisfaisants en identifiant ce cours avec celui de dessin à main levée. Le cours de couture adopté par l'Institut

Pratt sera suivi au " High school " des filles. Il consiste en une série de leçons hebdomadaires ayant pour objet d'inculquer la connaissance des points employés dans la couture ordinaire et de montrer à confectionner des articles simples et faciles, dont la forme a été préalablement développée ou suggérée par la leçon de dessin et de découpage en papier.

*" 2° Cuisine dans les écoles publiques. —*

Des leçons de cuisine pratique se donnent actuellement dans deux des écoles de la ville : à l'école " Aberdeen," sur la rue St-Denis, et à l'école " Riverside," à la Pointe St-Charles. Ce cours se fait pendant les heures de classe régulières et chaque division consacre à cette étude une demi-journée par semaine. Il n'est pas exigé de rétribution additionnelle des jeunes personnes qui suivent ce cours. Des classes de cuisine ont été fondées dans neuf des douze écoles publiques de la ville ; et c'est un spécialiste compétent qui s'est chargé de cet enseignement. De cette manière, 250 filles suivent chaque année les cours de cuisine, dont le programme se résume à des exercices pratiques de cuisine et à l'étude des sujets énoncés ci-après :

- 1° Composition du corps humain, perte et entretien des tissus ;
- 2° Digestion, nutrition et goût des différents aliments ;
- 3° Effets physiques et chimiques relatifs à la nutrition ;
- 4° Ustensiles de cuisine, leur choix, leur usage et leur conservation ;
- 5° Achats d'aliments, aliments sains et malsains, choix des parties ;
- 6° Economie domestique.

*" Travail d'art industriel. —* Dans l'école " Senior," on enseigne d'une manière toute spéciale, au point de vue pratique et technique, le dessin industriel et le coloriage. Le but de cet en-

seignement est de rendre les élèves capables de faire des dessins originaux pour tapisseries, toiles cirées, tapis, étoffes de soie, cretonnes, etc. Il se donne un cours préliminaire suffisant pour enseigner à dessiner toute figure symétrique et à préparer des plans de divers objets. L'exécution d'un dessin pratique comprend les opérations suivantes :

" L'élève dessine d'abord une fleur ou une feuille naturelle ; il modifie ensuite son dessin de manière à en faire une fleur ou une feuille conventionnelle, puis il produit un modèle de décoration dans lequel entre, comme principal ornement, le dessin qu'il a fait. Il applique ensuite les couleurs. Les leçons de coloriage comprennent le mélange aussi bien que l'application des couleurs, et la préparation de l'arrière-plan aussi bien que la décoration du dessin. Pour le dessin, on enseigne aussi à répéter et à compléter les motifs de décoration."

Le Dr Robins, principal de l'école normale McGill, m'a aussi envoyé un excellent rapport sur les travaux manuels qui s'enseignent dans cette institution et dans les écoles modèles annexées.

Je le reproduis textuellement :

" A l'exception de l'écriture et du dessin, les cours de travaux manuels ne se donnent qu'aux trois départements d'application, c'est-à-dire à l'école primaire, qui comprend aussi le " kindergarten," à l'école modèle des filles et à l'école modèle des garçons.

*" Ecole primaire. —* Dans ce département, le travail manuel comprend non seulement les ouvrages qui se font ordinairement dans les " kindergartens," mais aussi les travaux suivants : Tissage de nattes, tissage d'après modèles, tissage sur dictées, tissage facultatif, confection de nœuds, " spool work," vannerie,

collage dans les albums ; ces objets sont fréquemment envoyés aux salles d'enfants dans les hôpitaux. Les élèves s'occupent aussi de couture et de modelage. Le temps consacré au travail industriel dans l'école primaire varie suivant les classes, mais il est d'une heure, en moyenne, chaque semaine. Les élèves des deux sexes s'occupent de la même manière, mais ils suivent un cours différent lorsqu'ils sont promus à l'école des garçons ou à celle des filles.

“ *Ecole des filles.* — Il se donne trois cours différents à l'école des filles et chaque élève est tenue de les suivre ; ces cours comprennent la couture, la cuisine et le modelage.

“ 1° *La couture.* — Pendant les trois années d'instruction sur ce sujet, les jeunes filles apprennent, d'après un programme défini, à faufler, à ourler, à faire le point droit, à piquer, à festonner, à rabattre, à pli-ser ou froncer, à faire les boutonnieres et les œillets, à coudre les boutons et les agrafes, à faire les goussets, à repriser les objets en laine, en cachemire et en soie, à rapiécer, à border ou remplir et à broder de diverses manières.

“ Les élèves complètent ce cours en apprenant à tailler, à ajuster et à faire des vêtements. Pendant les trois dernières années, les élèves de la classe la plus avancée ont confectionné des cache-corsets, des matinées et des robes. Le temps consacré à la couture est de une heure et trois quarts par semaine.

“ 2° *La cuisine.* — Les jeunes filles qui suivent ce cours doivent mettre en pratique les démonstrations de leur professeur, qui leur enseigne à apprêter des plats sains et appétissants pour le déjeuner, le dîner et le souper : potage, végétaux, viandes, poisson, biscuits, pain et gâteaux. Elles inscrivent soigneusement dans un cahier spécial les notes et les recettes de chacune des leçons qui leur sont données.

“ 3° *Le modelage.* — On enseigne d'abord aux élèves à modeler en argile les formes géométriques : tuile carrée, oblongue, circulaire et ovale, cube ; prisme et pyramide carrée et triangulaire ; cylindre et sphère. Ils modèlent ensuite certains objets d'après nature : pomme, orange, citron, banane, écailles, et diverses parties du corps humain. La construction des cartes géographiques en relief est une des parties les plus intéressantes de ce cours ; ces cartes indiquent le rivage de la mer, les rives des fleuves et des rivières, les chaînes de montagnes et les lits des rivières. Une heure chaque semaine est consacrée aux exercices de modelage.

“ *Ecole des garçons.* — Dans ce département, les élèves s'occupent de menuiserie, sous la surveillance d'un artisan habile qui est lui-même sous la direction générale du principal de l'école ; celui-ci est gradué de la faculté des sciences appliquées. Avant de permettre aux élèves de se servir de plusieurs outils pour fabriquer quelque objet particulier, on exige qu'ils aient appris à manier, d'une manière assez habile, chacun des principaux outils. Ainsi chaque élève commence par apprendre à se servir du marteau, puis de la scie et ensuite de chacun des autres outils. Lorsque le maître donne aux élèves un travail qui exige l'emploi d'un nouvel outil, ceux-ci se servent en même temps des instruments qu'ils ont déjà appris à manier. Ce n'est qu'après que les enfants ont acquis une assez grande habileté dans le maniement des outils qu'on leur enseigne à assembler des pièces de bois et à exécuter les principaux joints de menuiserie et qu'on leur permet de fabriquer des objets utiles.

“ Notre installation pour ce travail manuel comprend un atelier commode et bien éclairé, pourvu de vingt établis à l'usage des élèves, et d'un établi, au centre de la salle, pour le professeur.

Chaque établi est muni d'une collection complète d'outils sur lesquels est imprimé le numéro de l'établi et une liste de ces outils y est affichée. Sous chaque établi, il y a un grand tiroir où se met le tablier de l'élève, le plan de l'objet qu'il est à faire et l'ouvrage non terminé auquel il travaille. Dans l'école même, chaque garçon est pourvu d'une planche à dessiner, d'une fausse équerre et d'une équerre en forme de "T," d'une règle et d'un crayon ; il est tenu de faire le dessin géométrique de chacun des objets qu'on lui donne à fabriquer dans l'atelier.

"Tous les garçons passent deux heures par semaine dans l'atelier, et ils consacrent, en moyenne, une demi-heure à préparer ces plans.

"*Liste des outils.*—Chaque établi est pourvu des outils suivants : une galère, un rabot, six ciseaux, quatre gouges, deux équerres, une scie à araser, une scie à tenons, un marteau, un maillet, un trusquin, un traçoir, trois perçoirs, trois vrilles, deux compas, un assortiment de clous, un pied-de-roi, un crayon et un balai d'établi. Il y a, de plus, une scie à refendre par deux établis, et les élèves peuvent avoir accès aux outils qui suivent quand ils en ont besoin : des tarières de diverses grosseurs, deux trusquins d'assemblage, une paire de bouvets à clef, un tourne-gauche, une scie à chantourner, quatre vilebrequins et cinquante mèches, une clef anglaise, huit bouvets, un guillaume, trois haches à main, deux pots à colle avec lampe "Bunsen." deux douzaines de tiers-points, cinq pierres à aiguiser et une meule.

"On récompense le travail dans les trois départements par des bons points et des prix, comme les autres matières du programme d'études.

"Ce qui a été fait jusqu'à présent dans les écoles modèles nous a démontré clairement que le travail manuel a eu

pour effet de rendre les élèves plus soigneux, plus attentifs et plus zélés pour les autres devoirs de classe qu'ils ont à remplir. Nous avons même acquis la certitude que certains enfants bornés ont été stimulés dans leurs études, parce qu'ils se rendaient compte que, pour le travail manuel, ils étaient égaux ou supérieurs aux élèves qui l'emportaient sur eux pour les exercices ordinaires de l'école.

"Il est bien évident que le temps consacré aux travaux manuels ne diminuait en rien les progrès généraux des écoliers."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

*Surintendant.*

**Bureau des Examineurs catholiques  
de Montréal.**

Séance du 10 novembre 1896.

(Suite)

ECOLE MODÈLE.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

½ HEURE.

1° Quelle est la règle d'accord des adjectifs composés ?

2° Deux adjectifs peuvent-ils n'avoir qu'un seul et même complément ?

3° Quand emploie-t-on le pronom *soi*, appliqué aux personnes, et quand, appliqué aux choses ?

4° Comment s'accorde le verbe lorsque le nom antécédent de *qui* est précédé d'un article ou d'un adjectif déterminatif ?

5° Comment s'accorde le participe passé quand il se trouve une préposition entre le participe et l'infinitif ?

GRAMMAIRE ANGLAISE.

½ HEURE.

1° How many moods have verbs ? Explain the use of each.

2° Give the principal parts of : hang, write, beseech, seek, drink, speak, dream.

3° Write verbs from the following nouns and adjectives : deep, sharp, white, food, fat, speech, deception, satisfaction.

4° Name five adverbs of time, four of place.

5° Correct the following sentences : Neither precept nor discipline are so forcible as example. We can easier walk than ride. I know it to be him. That is the best of the two. Art thou the man that comest from Egypt ?

DICTÉE FRANÇAISE.

1 HEURE.

*La charité.*

Combien de pauvres ont été oubliés et sont demeurés sans secours ! C'est une négligence, c'est une insouciance d'autant plus déplorable qu'elle est souvent volontaire, et par conséquent criminelle. Combien de malheureux, réduits aux dernières rigueurs de la pauvreté et qu'on n'a pas soulagés, parce qu'on ne les a pas connus et qu'on n'a pas pu les connaître ! Combien de véritables pauvres que l'on a rebutés et que l'on a laissés aller sans les aider, comme s'ils n'étaient pas dignes d'intérêt ! Que de gémissements, de plaintes exhalées qu'aucune oreille n'a perçues ! Que d'infortunés dont nous n'avons pas voulu approcher ! Parmi ceux dont nous

n'avons pas ignoré le véritable état, combien ont été négligés, combien se sont succédés à notre porte sans toucher notre cœur et qui se sont vu éloigner par de dures paroles, voire même des menaces ! A la vue de tant d'infortunés, on aurait honte de ses folles dépenses, on les considérerait comme criminelles. Mais parce qu'on craint d'en entendre parler, on les oublie ; et quels que soient leurs maux, quelque extrême que soit leur misère, on y devient insensible.

(D'après Bourdaloue.)

DICTÉE ANGLAISE.

1 HEURE.

*The Indians.*

There is, in the fate of these unfortunate beings, much to awaken our sympathy, and much to disturb the sobriety of our judgment ; much which may be urged to excuse their own atrocities ; much in their characters which betray us into an involuntary admiration. What can be more eloquent than their history ? By a law of nature they seemed destined to a slow but sure extinction. Everywhere at the approach of the white man they fade away. We hear the rustling of their footsteps, like that of the withered leaves of autumn, and they are gone forever. They pass mournfully by us, and they return no more. Two centuries ago, and the smoke of their wigwams, and the fires of their councils rose in every valley, from the Hudson Bay to the farthest Florida, from the ocean to the Mississippi and the lakes. The shouts of victory and the war-dance rang through the mountains and the glades. The thick arrows and the deadly tomakawk whistled through the forests ; and the hunter's trace and dark eucampment startled the wild beasts in their lairs. The warriors stood forth in their glory.

## LITTÉRATURE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

- 1° Combien peut-on distinguer de sortes de style ?
- 2° En quoi consiste la naïveté du style ?
- 3° Qu'entend-on par tropes ?
- 4° Qu'est-ce que la description ?
- 5° Qu'est-ce que le sublime d'image ?

## COMPOSITION FRANÇAISE.

I HEURE.

Description de l'automne.

## COMPOSITION ANGLAISE.

I HEURE.

Description of a Ship on fire in Mid-Ocean.

## HISTOIRE DE FRANCE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

- 1° A quelle bataille le roi Jean le Bon fut-il fait prisonnier ?
- 2° A quelle bataille Charles Martel écrasa-t-il les Sarrasins ?
- 3° Aperçu du règne de Charles X.
- 4° Principaux événements sous la Convention.
- 5° Qu'était-ce que le " blocus continental ? "

## HISTOIRE D'ANGLETERRE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

- 1° Aperçu du règne de Cromwell.
- 2° Qu'était-ce que le Serment du Test ?
- 3° Qui furent Pitt et Fox ?
- 4° A quelle époque l'Écosse devint-elle partie intégrante du Royaume-Uni ?
- 5° Énumérez les souverains de la maison de Hanovre.

## GÉOGRAPHIE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE

1° Quelle rivière traverse les États-Unis du nord au sud ? Donnez deux de ses affluents.

2° Où sont situés les détroits de Behring, de Magellan et de Belle-Isle ?

3° Nommez cinq villes capitales du continent européen, et dites sur quelles rivières, etc., elles sont situées.

4° Nommez la ville la plus peuplée de l'Amérique, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie.

5° Dans quels continents et dans quels pays sont situées les montagnes ou chaînes de montagnes suivantes : les Alleghanys, les Alpes, l'Oural, les Pyrénées, les Apennins ?

## ARITHMÉTIQUE.

I HEURE.

I. On a acheté 840 lbs de liège. Combien devra-t-on déboursier si le prix de la livre est égal aux  $\frac{2}{3}$  des  $\frac{2}{3}$  de \$1.20 ?

Rép : \$259.20.

Solution :

$$\frac{2}{3} \text{ des } \frac{2}{3} \text{ de } \$1.20 = \frac{2}{3} \times \frac{2}{3} \times 24 = 21\frac{2}{3}$$

$$21\frac{2}{3} \times 840 = 216 \times 120 = \$259.20.$$

II. Ayant vendu 16% d'une pièce de toile, il en reste 25 $\frac{1}{2}$  verges : quelle était la longueur de cette pièce ?

Rép : 30 verges.

Solution :

$$100\% - 16\% = 84\%$$

$$84\% = 25\frac{1}{2} \text{ verges}$$

$$1\% = \frac{25\frac{1}{2}}{84} = \frac{126}{5} + \frac{84}{1} = \frac{126}{5}$$

$$\times \frac{1}{84} = \frac{1}{5} \times \frac{1}{2} = \frac{3}{10}$$

$$100\% = 30$$

COMPTABILITÉ.

1 HEURE.

Montréal, 1er nov. 1896.

BROUILLARD.

Acheté de M. Dufresne 800 brls farine @ \$6.00	4800	00		
Donné en paiement : mon billet à 5 jours pour			500	00
Balance à crédit.			4300	00
— 2 —				
Vendu à J.-B. Champagne : 400 brls farine @ \$6.50			2600	00
Reçu en paiement : en espèces	1500	00		
Son billet à 10 jours pour	1100	00		
— 8 —				
Acquitté mon billet ordre M. Dufresne échu ce jour			500	00
— 9 —				
Payé en espèces pour diverses dépenses			20	00
— 10 —				
Vendu à V. Cléroux, 340 brls farine @ \$6.50			2210	00
Reçu en espèces	1500	00		
Balance à crédit	710	00		
			<u>\$10130</u>	<u>00</u>

BALANCE DE VÉRIFICATION.

Balances.	Totaux.	Totaux.	Balances.
	4800 00	Capital	
2480 00	3000 00	Marchandises	4810 00
1100 00	1100 00	Caisse	520 00
	500 00	Billets recevables	
	710 00	Billets payables	500 00
710 00	710 00	M. Dufresne	4300 00
20 00	20 00	V. Cléroux	
		Dépenses	
<u>\$4310 00</u>	<u>\$10130 00</u>		<u>\$4310 00</u>

Montréal, 1er nov. 1896.

JOURNAL.

Mdses Dr.		4800	00				
A billets payables					500	00	
" M. Dufresne					4300	00	
	— 2 —						
Caisse Dr.		1500	00				
Billets rec.		1100	00				
A mdses.					2600	00	
	— 8 —						
Billets pay. Dr.		500	00				
A caisse					500	00	
	— 9 —						
Dépenses Dr.		20	00				
A caisse					20	00	
	— 10 —						
Caisse Dr.		1500	00				
V. Cléroux		710	00				
A Mdses					2210	00	
		<b>\$10130</b>	<b>00</b>		<b>\$10130</b>	<b>00</b>	

GRAND-LIVRE.

CAPITAL.

1896				1896			
Nov.	10	A balance	350	00	Nov.	10	Par profits & pert.
							350 00

MARCHANDISES.

1896				1896			
Nov.	1	A divers	4800	00	Nov.	2	Par divers
"	10	Profits & pertes	370	00	"	10	" "
					"	"	Balance div.
							2650 00
							2210 00
							360 00
			<b>\$5170</b>	<b>00</b>			<b>\$5170 06</b>

CAISSE.

Nov.	2	A Mdses	1500	00	Nov.	8	Bar billets pay.	500	00
"	10	" "	1500	00	"	9	Dépenses	20	00
					"	10	Balance	2480	00
			<u>\$3000</u>	<u>00</u>				<u>\$3000</u>	<u>00</u>

BILLETTS RECEVABLES.

Nov.	2	A Mdses	1100	00	Nov.	10	Par balance	1100	00
------	---	---------	------	----	------	----	-------------	------	----

BILLETTS PAYABLES.

Nov.	8	A caisse	500	00	Nov.	1	Par Mdses	500	00
------	---	----------	-----	----	------	---	-----------	-----	----

M. DUFRESNE.

Nov.	10	A balance	4300	00	Nov.	1	Par Mdses	4300	00
------	----	-----------	------	----	------	---	-----------	------	----

V. CLÉROUX.

Nov.	10	A Mdses	710	00	Nov.	10	Par balance	710	00
------	----	---------	-----	----	------	----	-------------	-----	----

DÉPENSES.

Nov.	9	A caisse	20	00	Nov.	10	Par profits perte.	20	00
------	---	----------	----	----	------	----	--------------------	----	----

PROFITS & PERTES.

Nov.	10	A dépenses	20	00	Nov.	10	Par Mdses	370	00
"	"	" capital	350	00	"	"			

BALANCE.

Nov.	10	A Mdses	360	00	Fov.	10	Par M. Dufresne	4300	00
"	"	" caisse	2480	00	"	"	" Capital	350	00
"	"	" billets rec.	1100	00					
"	"	" V. Cléroux	710	00					
			<u>\$4650</u>	<u>00</u>				<u>\$4650</u>	<u>00</u>

## ALGÈBRE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

I. La différence entre deux nombres est de 7 et leur somme 33 : quels sont ces deux nombres ?

Rép. : 13 & 20

Solution :

$$\begin{aligned}x &= 1^{\text{er}} \\x + 7 &= 2^{\text{e}} \\x + x + 7 &= 33 \\2x &= 33 - 7 = 26 \\x &= \frac{26}{2} = 13 \\x + 7 &= 20\end{aligned}$$

II. Divisez 100 en deux parties de manière qu'en soustrayant le tiers de l'une du quart de l'autre, il reste onze.

Rép. : 76 & 24.

Solution :

$$\begin{aligned}x &= 1^{\text{er}} \\100 - x &= 2^{\text{e}} \\ \frac{x}{4} - \left( \frac{100 - x}{3} \right) &= 11 \\3x - 400 + 4x &= 132 \\7x &= 135 + 400 \\7x &= 532 \\x &= 76 \\150 - x &= 24\end{aligned}$$

## MESURAGE.

 $\frac{1}{2}$  D'HEURE.

Un terrain triangulaire a 7 arpents de superficie, et la hauteur du triangle est de 4 arpents ; quelle est sa base ?

Rép. :  $3\frac{1}{2}$  arpents.

Solution :

$$7 \div 4 = 1\frac{3}{4}, 1\frac{3}{4} \times 2 = 3\frac{1}{2}$$

II. Quel est le rayon d'un cercle dont la surface égale 452.3904 verges carrées ?

Rép. : 12 verges.

Solution :

$$\begin{aligned}\text{Le carré du rayon} &= \frac{452.3904}{3,1416} = 144 \\ \text{ver. et le rayon} &= \sqrt{144} = 12\end{aligned}$$

## PÉDAGOGIE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° Quels rapports y-a-t-il entre l'instruction et l'éducation ?

2° Quels sont les défauts que l'instituteur doit surtout bannir de l'école ?

3° En quoi consiste la forme d'invention ?

4° Quelles sont les qualités requises pour bien exposer les matières ?

5° Quand et comment doit-on imposer des punitions ?

## LOIS SCOLAIRES.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° Quels effets scolaires doivent avoir les élèves ?

2° Quand et comment doit être signifiée aux instituteurs la résiliation de leur engagement ?

3° Qu'appelle-t-on fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire ?

4° Quelle est la charge des évaluateurs et dans quels cas sont-ils nommés par les commissaires ?

5° Quelles sont les propriétés exemptes de payer les cotisations scolaires ?

## BIENSÉANCES.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

Pour diplômés modèle et académique.

1° Convient-il d'offrir quelque chose aux domestiques, quand on quitte une maison où l'on a reçu l'hospitalité ?

2° De deux personnes qui se connaissent, laquelle doit saluer l'autre la première lorsqu'elles se rencontrent sur la rue ?

3° Doit-on toujours attendre qu'on ait été présenté à une personne qu'on ne connaît pas pour lui adresser la parole ?

4° Comment doit se faire la présentation ?

5° Qu'y a-t-il à observer, lorsque dans le cours d'une soirée, on donne des rafraichissements ?

DESSIN.

½ HEURE.

1° Dessiner un seau renversé ayant une ouverture de trois pouces de diamètre. Hauteur, quatre pouces.

2° Dessiner un chaudron sur son trépied. Chaudron, 5 pouces de hauteur ; diamètre, deux pouces.

Trépied, trois pouces de hauteur ; diamètre, proportionné.

TRADUCTION.

½ HEURE.

*The Do-Nothings.*

The Do-Nothings are a very numerous family ; some members of it are found in all parts of the country ; and there are very few schools in which some of them are not in attendance as pupils. They are known by their slow and listless steps, their untidy appearance, and the want of animation and interest in their faces. They do not do anything, whether work or play, with a hearty good will. Their hair is apt to be in disorder ; their hands and faces are not always clean ; their clothes look as if

they had been half put on. They are always in a hurry and yet always behind hand. They are sometimes absent from school, and often tardy ; but for every neglect of duty they always have some sort of an excuse.

(A suivre.)

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Dictées d'orthographe usuelle.

I. LA CIVILITÉ.

Il y a une partie de la civilité qui est purement arbitraire et qui varie selon les différents peuples. Les Européens ôtent leur chapeau pour saluer, les Mahométans saluent en gardant leur turban sur la tête ; et dans ces deux cas ce signe extérieur n'a d'autre importance que celle qu'on y attache. Mais il est une autre civilité qui a des fondements plus rationnels, et qui prend sa source dans la plus pure morale. Elle est le sacrifice continuel de soi aux autres, et est aux rapports ordinaires du monde ce qu'est le dévouement dans les rapports intimes de l'amitié. Cette civilité n'a pas besoin d'être apprise, et le cœur la dicte assez. Supporter les défauts des autres avec patience et n'obliger personne à supporter les nôtres, faire au prochain ce que nous voudrions qu'il fit pour nous, tel est en deux mots le secret de cette civilité, qu'on pourrait appeler la charité chrétienne appliquée au commerce de la société. Ne pas la posséder, ce n'est pas seulement prouver qu'on a reçu une mauvaise éducation, mais c'est encore montrer qu'on a un mauvais cœur. (*Journal d'Éducation de Bordeaux.*)

II. CONSERVATION DES FRUITS.

Les fruits que l'on veut conserver doivent être récoltés au bon moment, ni trop

tôt, ni trop tard. On les garde dans un local spécial appelé *fruitier*. Cette pièce doit être placée à l'abri de l'humidité, du froid et de la grande chaleur, car toutes ces causes nuisent à la bonne conservation des fruits ; elle doit également être *peu* éclairée et toujours parfaitement close. Les murs du fruitier sont garnis de tablettes placées les unes au-dessous des autres, sur lesquelles on range les fruits, en ayant soin de les espacer. On les place, suivant les espèces, sur de la paille, de la mousse, ou bien on les suspend comme les raisins. La ménagère doit, de temps en temps, visiter le fruitier et enlever les fruits qui commencent à se gâter.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Vent bon* : un homonyme ? Vœu (rapprocher de *vouer*), bond. —*Spécial* : un synonyme ? Particulier. Un contraire ? Général.—*Fruitier* : mots de la même famille ? Fructidor, fructification, fructifier, fructueusement, fructueux, frugivore, fruit, fruiterie.—*Elle* : remplacez ce pronom par le fruitier et lisez la proposition. Le fruitier doit être...éclairé...clos.—*Peu* : le contraire ? Beaucoup.—*Lesquelles* : pron. rel., a pour antécédent tablettes.—*Suspend* : justifiez l'orthographe. Verbe suspendre, dont le sujet est *on*, 3e personne du sing.

Faire justifier, de vive voix, l'emploi des signes de ponctuation contenus dans la dictée. (Travaux scolaires.)

### Phrases à corriger :

1. Ce sont des hommes de gouvernement qui ont renversé la Monarchie en 1830, qui l'ont laissé tomber en 1848, qui ont introduit la République, qui, sous la République, ont permis les progrès du socialisme.

2. Il est dit dans le discours du trône que le tarif sera modifié et qu'une commission spéciale s'enquerra des meilleurs moyens à prendre pour ramener la prospérité dans toutes les classes de la population.

3. On s'aperçoit déjà des ravages que le mal a causé chez Sa Grandeur ; on constate qu'elle a perdue une partie de sa mémoire, si remarquable pourtant il y a quelques semaines.

4. Ne peut-on pas même dire, avec les réserves ordinaires, que les serviteurs de Dieu les plus actifs pour étendre son règne et combattre ses ennemis ont été ceux qu'animait à la lutte le souvenir et le regret de leurs fautes passées ?

5. Il y a tellement d'aspirants pour toutes ces positions que les deux représentants d'O. se sont vu obligés de tenir deux séances spéciales pour recevoir les applications.

6. Voilà l'œuvre accomplie par le gouvernement. C'est-à-dire qu'il a rempli ses promesses, et tenu loyalement la parole qu'il avait donné à l'électorat.

### Corrections.

1. .... qui l'ont *laisée* tomber.....
2. ...., et qu'une commission spéciale *s'enquerra*.....
3. .... que le mal a *causés*..... qu'elle a *perdu*.....
4. .... ceux qu'*animaient* à la lutte.....
5. Il y eut tant d'aspirants à toutes ces positions, que les deux députés d'O. se sont *vus* obligés de tenir deux séances spéciales pour recevoir les *demandes*.
6. .... la parole qu'il avait *donnée* à l'électorat.

### Composition.

#### L'HOMME QUI NE SAIT PAS LIRE.

TEXTE. — Faites le portrait de l'homme qui ne sait pas lire.—Dites quelle est son infériorité.—Montrez l'impossibilité où il est de s'instruire, et le préjudice que son ignorance porte à lui-même, aux autres et à son pays.

DÉVELOPPEMENT. — L'homme qui ne sait pas lire est un enfant parmi les autres hommes. Non seulement il vit

dans l'ignorance la plus regrettable, mais il est condamné à n'en jamais sortir. Il voit, sans les comprendre, sans les apprécier, les bienfaits de la liberté, de l'instruction, de l'art et de l'industrie ; ses ressources sont forcément bornées à ce que rapporte un travail purement manuel, appris par routine et jamais perfectionné.

L'homme qui ne sait pas lire vit sous la dépendance des autres : il doit recourir à eux dans toutes les circonstances de sa vie. Incapable de lire une lettre, un journal, il demeurerait sans nouvelles des siens, sans aucune idée des événements de son pays, si la complaisance d'autrui lui faisait défaut.

Quels préjudices peut porter cette ignorance, non seulement à l'ignorant lui-même, mais encore aux autres et au pays ! A vingt et un ans, majeur, l'homme qui ne sait pas lire a les mêmes droits que tous les citoyens. Il doit voter comme l'homme instruit, et nul ne discutera la valeur de ses suffrages.

Ainsi, cet être incomplet, à qui toutes les voies ouvertes par le progrès sont fermées, a sa part de responsabilité dans le gouvernement de son pays. Ne pouvant s'éclairer lui-même par la lecture des journaux, il se laisse persuader aisément par le premier venu qui l'éblouit de mensongères promesses. Il ne peut contrôler l'emploi que son représentant politique fait des pouvoirs que la loi lui donne ; il se laisse mener comme un esclave, incapable de distinguer ses devoirs et ses droits.

L. D.

**Exercices de calcul.**

I. On a donné 80 centins pour 18 oranges ; mais il y en avait 2 de gâtées : à combien reviennent les bonnes ?

Réponse : 5 centins.

*Solution :*

Chaque bonne orange revient à  $\frac{80}{18-2} = \frac{80}{16} = 5$  centins.

II. Un cultivateur a vendu les  $\frac{3}{4}$  de sa récolte pour \$926 : combien aurait-il reçu s'il en avait vendu les  $\frac{3}{4}$  ?

Rép. : \$1041.75.

*Solution :*

La valeur totale de la récolte =  $\frac{926 \times 3}{2} \times$

$463 \times 3 = \$1389$

Les  $\frac{3}{4}$  de cette valeur =  $\frac{1389 \times 3}{4} =$

$\frac{4167}{4} = \$1041.75$

III. Un cultivateur a acheté les  $\frac{3}{4}$  d'une pièce de terre, et en a cédé  $\frac{1}{4}$  à un de ses amis, qui lui a remboursé \$75.20 : combien la pièce valait-elle ?

Rép. : \$376.

*Solution :*

Le cultivateur a revendu  $\frac{3}{4} + 4 = \frac{1}{4}$  de la pièce. D'après l'énoncé du problème, cette dernière fraction = \$75.20 ; alors la valeur totale de la pièce =  $75.20 \times 5 = \$376$ .

IV. Trois personnes ont un héritage à se partager dans les conditions suivantes : la 1re doit avoir le  $\frac{1}{3}$ , la 2e les  $\frac{2}{7}$ , et la 3e les \$800 qui restent. On demande la valeur du legs, et la part des deux premiers héritiers.

Réponse : \$3360, valeur du legs ; \$1120, part du 1er héritier ; \$1440, part du 2d.

*Solution :*

Les deux premiers héritiers reçoivent  $\frac{1}{3} + \frac{2}{7} = \frac{7+9}{21} = \frac{16}{21}$  de la succession.

Le 3e reçoit, par conséquent,  $\frac{5}{21}$  ou d'a-  
près l'énoncé, \$800.

$$\text{Le legs} = \frac{800 \times 21}{5} = 160 \times 21 = \$3360.$$

$$\text{La part du 1er héritier} = \frac{3360}{3} = \$1120.$$

$$\text{La part du 2d " } = \frac{3360 \times 3}{7} = \frac{10080}{7} = \$1440.$$

V. Un jardin carré a 59 verges de côté : quel en est le contour ? — quelle en est la surface ? — quel en sera le prix à \$1.15 la verge carrée ?

*Réponse :* Contour, 236 verges ; surface, 3481 verges ; prix, \$4003.15.

*Solution :*

$$\text{Le contour} = 59 \times 4 = 236 \text{ verges.}$$

$$\text{La surface} = 59 \times 59 = 3481 \text{ verges carrées.}$$

$$\text{Le prix} = 1.15 \times 3481 = \$4003.15.$$

VI. Une muraille a 13 verges de longueur, 6 verges de hauteur, et 1 verge d'épaisseur ; on y a pratiqué pour les portes et les croisées six ouvertures de 2 verges de haut et de 1 verge de large : combien, les vides déduits, reste-t-il de verges cubes de maçonnerie ?

*Réponse :* 66 verges cubes.

*Solution :*

$$\text{La muraille contient } 13 \times 6 \times 1 = 78 \text{ verges cubes.}$$

$$\text{Les six ouvertures} = 2 \times 1 \times 1 \times 6 = 12 \text{ verges cubes.}$$

$$\text{Il reste } 78 - 12 = 66 \text{ verges cubes de maçonnerie.}$$

## TRIBUNE LIBRE.

### Le Système métrique.

(Suite.)

#### CHAPITRE VI.

DES MESURES DE VOLUMES OU DE SOLIDES  
OU MESURES CUBIQUES.

**65°** La mesure des solides ou des corps ou volumes sert à obtenir le contenu ou capacité des corps qui comprennent trois étendues ou dimensions, soit en longueur, en largeur, et en hauteur ou profondeur, en déterminant combien de mesures cubiques principales prises pour unité de mesure seraient contenues dans le corps ou solide sur lequel on opère, ou dont on veut connaître la capacité.

**66°** L'unité principale de volume est un cube dont chaque face a un mètre de surface, et dont chaque arête a un mètre de longueur. C'est le mètre cube (mc).

UNITÉS SECONDAIRES.

**67°** Pour les mesures des solides, il n'y a pas d'unités secondaires supérieures au mètre cube (mc). Les unités secondaires inférieures sont : le décimètre cube (dmc), et le centimètre cube (cmc). Ces cubes ont respectivement un décimètre carré (dmq) et un centimètre carré (cmq) pour côté.

CHOIX DES UNITÉS.

**68°** Pour évaluer les ouvrages de maçonnerie, les terrassements (déblais ou remblais), les bois de construction, les blocs de marbre, de pierre, etc., on fait usage du mètre, et en pareil cas on s'arrête toujours au millième du mètre, c'est-à-dire du décimètre cube (dmc). Le décimètre cube et le centimètre cube ne s'emploient que quand il s'agit de bien petits volumes.

**69°** Il est nécessaire de dire ici que, comme pour les mesures de surface, il

n'y a pas de mesures réelles pour les mesures des solides, excepté pour le bois de chauffage, qui est le *stère* avec ses multiples et sous-multiples.

70° Pour obtenir les dimensions des corps ou volumes, on se sert (comme pour mesurer les surfaces) des mesures réelles de longueur.

71° Les unités de volume sont de 1000 en 1000 fois plus grandes ou plus petites les uns que les autres; comme on peut voir dans le tableau ci-dessous, le mètre cube vaut 1000 décimètres cubes et le décimètre cube, 1000 centimètres cubes, etc. En conséquence, il faudra couper par rang de trois chiffres avec le point décimal, pour réduire ces mesures d'une dénomination en une autre.

UNITÉS DE COMPTE DES MESURES CUBIQUES. (1)

Les unités de compte des mesures cubiques sont celles mentionnées au tableau ci-dessous (n° III).

TABEAU III. DES UNITÉS DE COMPTE DES MESURES CUBIQUES.

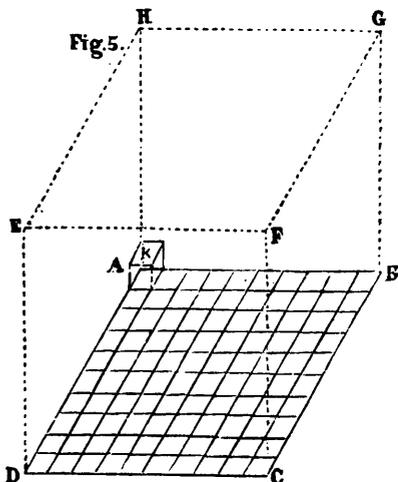
MÈTRE cube.	.000000001
Décimètre cube.	.000001 .000001 1. 1000.
Centimètres cubes.	.001 1. 1000. 1000000.
Millimètres cubes.	1. 1000. 1000000. 1000000000.

(1) Dans les mesures cubiques il n'y a pas d'autres mesures en usage que celles mentionnées à ce tableau.

AUTRE TABLEAU DES UNITÉS DE COMPTE DES MESURES CUBIQUES.

1 MÈTRE CUBE (mc) vaut 1000 décimètres cubes.  
1 décimètre " (dmc) " 1000 centimètres "  
1 centimètre " (cmc) " 1000 millimètres (mmc).

72° DÉMONSTRATION du paragraphe précédent.



En effet, supposons une boîte dont le fond ABCD, fig. 5, aurait exactement un mètre de dimension. Le fond aurait un mètre de surface, et pourrait se diviser en 100 carreaux d'un décimètre de côté, chacun d'un décimètre de surface (n° 64, fig. 4). Sur chacun de ces carreaux, on peut placer un bloc d'un décimètre cube, comme il est indiqué par la lettre K, et on aurait ainsi un rang qui contiendrait cent blocs d'un décimètre cube, ou cent décimètres cubes qui n'occuperaient qu'un décimètre de hauteur. Comme il reste encore 9 rangs à remplir, on pourrait encore y superposer 9 rangs de 100 décimètres cubes chacun, ce qui donnerait 10 rangs de 100 décimètres cubes, ou 100 multiplié par 10 = 1000 décimètres cubes (dmc) contenus dans 1 mètre cube (mc), tel que porté au tableau précédent.

DU STÈRE.

73° L'usage du *stère* pour la mesure des solides n'a lieu que pour le bois de chauffage.

**74°** L'unité principale de cette classe de mesures est le STÈRE (st), qui n'est autre chose que le mètre cube.

UNITÉS SECONDAIRES.

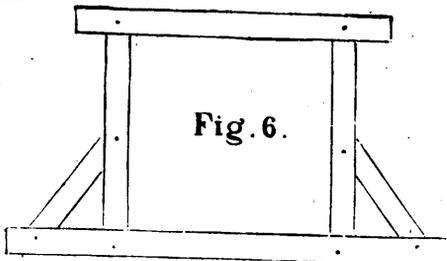
**75°** Le stère n'a qu'un multiple, le décastère (Dst) et un sous-multiple, le décistère (dst). Le décastère vaut 10 stères et le décistère est la dixième partie du stère. Voir tableau IV ci-dessous.

TABLEAU IV DES UNITÉS PRINCIPALES ET DES UNITÉS SECONDAIRES DU STÈRE.

Décistère.	STÈRE.	Décastère.
1.	0.1	.01
10.	1.	.1
100.	10.	1.

MESURES RÉELLES OU EFFECTIVES DU STÈRE.

**76°** La mesure réelle ou effective du stère est un cadre composé de quatre pièces principales de bois de la forme représentée par la figure 6. Il y a trois



dénominations de ces mesures réelles, ce sont : le stère, le double-stère, le demi-décastère.

**77°** La mesure réelle du stère est d'un mètre de long et d'un mètre de hauteur, le double-stère a deux mètres de long et un mètre de hauteur ; le demi-décastère a trois mètres de long et 1<sup>m</sup>67 de hauteur. Les bûches doivent toujours avoir 1 mètre de long.

CHAPITRE VII.

MESURES DE CAPACITÉ.

**78°** Les mesures de capacité servent à établir ou à déterminer le contenu de vases, citernes, fûts, ou autres vaisseaux, en mesures de certaine capacité reconnue ou déterminée, et acceptée pour unité de mesure. Elles servent généralement pour les liquides, comme l'eau, le vin, le cidre, les spiritueux, les huiles, et, en certains cas, pour les matières sèches, telles que les grains, le sel, les légumes, le charbon, etc.

UNITÉ PRINCIPALE.

**79°** L'unité principale ou générique des mesures de capacité est le LITRE qui, comme toutes les autres mesures du Système métrique, est basé sur le mètre, puisque sa contenance est de 1 décimètre cube.

UNITÉS SECONDAIRES.

**80°** Les unités secondaires sont au nombre de quatre, deux supérieures, l'hectolitre (H l), et le décalitre (D l); deux inférieures, le décilitre (d l) et le centilitre (cl). Encore n'est-il fait mention du décalitre et du décilitre que très rarement et dans les calculs.

UNITÉS DE COMPTE DES MESURES DE CAPACITÉ.

Les unités de compte des mesures de capacité sont énumérées ci-dessous, tableau n° V.

TABLEAU V DES UNITÉS DE COMPTE DES MESURES DE CAPACITÉ.

Hecto-litre.	Déca-litre.	LITRE.	Déci-litre.	Centi-litre.
1.	10.	100.	1000.	10000.
0.1	1.	10.	100.	1000.
0.01	0.1	1.	10.	100.
0.001	0.01	0.1	1.	10.
0.0001	0.001	0.01	0.1	1.



TABLEAU VII DONNANT LES DIMENSIONS DES DIFFÉRENTES MESURES DE CAPACITÉ DU SYSTÈME MÉTRIQUE.

Mesures d'étain.	DIMENSION INTÉRIEURE.	
	Diamètre.	Hauteur.
	Millimètres.	Millimètres.
Double-litre	108.4	216.7
Litre	86.	172.
Demi-litre	68.3	136.6
Double-décilitre	50.3	100.6
Décilitre	39.9	79.9
Demi-décilitre	31.7	63.4
Double-centilitre	23.4	46.8
Centilitre	18.5	37

2° *Huit mesures en ferblanc, pour l'huile (1) et pour le lait. Ce sont les mêmes que les mesures en étain, mais leur hauteur intérieure est égale à leur diamètre intérieur. (Leurs dimensions sont données aux tableaux VIII et IX.)*

3° *Cinq mesures en cuivre, en tôle ou en fonte (2). Ce sont les grandes mesures employées pour le commerce en gros des liquides. Leur hauteur est égale à leur diamètre.*

Cette série va de 1 hectolitre au demi-décilitre. (Leurs dimensions sont comprises dans le tableau VIII ci-dessous.)

4° *Onze mesures pour les matières sèches (blé, haricots, pois, avoine, orge, charbon, sel, etc.) (3), construites ordinairement en bois de chêne avec la partie supérieure garnie en tôle battue, pour éviter les déformations ; on les construit aussi, selon leur destination, en tôle ou en cuivre ; leur hauteur est aussi égale à leur diamètre.*

(1) C'est presque toujours au poids que les huiles se vendent maintenant en France.

(2) On doit, par l'étamage ou par d'autre procédé analogue, rendre inoffensif l'usage de ces mesures.

(3) La vente au poids se généralise de plus en plus pour les grains.

Cette série va du double-hectolitre au demi-décilitre. (Voir tableau VIII.)

TABLEAU VIII DONNANT LES DIMENSIONS DES DIFFÉRENTES MESURES DE CAPACITÉ DU SYSTÈME MÉTRIQUE.

Mesures pour les grains, en bois, ferblanc ou tôle.	Diamètre et Hauteur
	Millimètres.
Double-hectolitre	633.8
Hectolitre	501.1
Demi-hectolitre	399.3
Double-décalitre	294.2
Décalitre	233.5
Demi-décalitre	185.3
Double-litre	136.6
Litre	108.4
Demi-litre	86.
Double-décilitre	63.4
Décilitre	50.3
Demi-décilitre	39.9

TABLEAU IX DONNANT LES DIMENSIONS DES DIFFÉRENTES MESURES DE CAPACITÉ DU SYSTÈME MÉTRIQUE.

Mesures de ferblanc pour le lait et l'huile	Diamètre et Hauteur
	Millimètres.
Double litre	136.6
Litre	108.4
Demi-litre	86.0
Double-décilitre	63.4
Décilitre	50.3
Demi-décilitre	39.9
Double-centilitre	29.5
Centilitre	23.4

84° On trouvera dans le tableau suivant (tableau X) les dimensions dont on peut faire usage pour la confection de futailles de capacité déterminée.

TAB. LEAU X DES DIMENSIONS DE DIVERSES FUTAILLES D'UNE CAPACITÉ DÉTERMINÉE.

Noms des futailles.	Contenu en litres.	Longueur. Millimètres.	Diamètres.	
			Bouge. Millimètres.	Fond. Millimètres.
Kilolitre	1000	1232	1056	938
"	900	1190	1019	906
"	800	1144	980	871
"	700	1093	938	833
"	600	1039	891	791
Demi-kilolitre	500	978	833	745
"	400	908	778	691
"	300	825	707	628
Double-hectolitre	200	720	618	548
"	150	656	560	498
Hect.-litro	100	572	490	435
Demi-hectolitre	50	454	389	345

(A suivre.)

J.-L. VINCENT.

**LECTURE POUR TOUS.**

**Pensées diverses.**

L'humilité est la véritable preuve des vertus chrétiennes : sans elle nous conservons tous nos défauts, et ils sont seulement couverts par l'orgueil, qui les cache aux autres, et souvent à nous mêmes.

(LA ROCHEFOUCAULD.)

\* \* \*

Il n'y a que les convictions invincibles qui règnent sur les âmes, lorsqu'elles sont au service d'une cause qui intéresse les générations, et que le talent y rehausse la fermeté de la conduite et l'éclat du dévouement.

\* \* \*

De même qu'il a été interdit à l'histoire de trahir la vertu en nous cachant la vérité, il a été interdit aux peuples d'être libres, du jour où ils ont cessé d'être honnêtes.

\* \* \*

A mesure qu'on avance dans la vertu, on perd le goût des plaisirs du monde; comme, à mesure qu'on avance en âge, on méprise les amusements de l'enfance.

(MME DE LA SABLIERE.)

\* \* \*

Il est dangereux de trop faire voir à l'homme combien il est égal aux bêtes, sans lui montrer sa grandeur. Il est encore dangereux de lui faire trop voir sa grandeur sans sa bassesse. Il est encore plus dangereux de lui laisser ignorer l'un et l'autre. Mais il est très avantageux de lui représenter l'un et l'autre.

(PASCAL.)

\* \* \*

*Ma philosophie.*

J'ai deux écus, bien d'autres n'en ont qu'un ;  
 Je suis vêtu, beaucoup sont en guenilles ;  
 J'ai déjeuné, bien d'autres sont à jeun ;  
 Je marche droit, beaucoup portent béquilles.  
 Quand, à l'aspect des biens que je n'ai pas,  
 Mon faible cœur fait le péché d'envie,  
 Ces quatre vers je récite tout bas,  
 Au grand profit de ma philosophie.

(LÉONCE MAZUYER.)

\* \* \*

On doit se consoler de n'avoir pas les grands talents, comme on se console de n'avoir pas les grandes places. On peut être au-dessus de l'un et de l'autre par le cœur.  
(VAUVENARGUES.)

\* \* \*

Le respect, qui protège également le grand et le petit, est une barrière d'où chacun peut se regarder en face.

(J. SIMON.)

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

### Publications reçues.

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception des publications suivantes :

*Plans de maisons d'école*, publiés par le département de l'Instruction publique, 1896.

Ces plans comprennent treize séries. Ils constituent, suivant nous, un véritable progrès dans notre architecture scolaire. A l'aide de ces plans, les diverses municipalités de la province pourront construire des maisons en tout conformes aux exigences de la pédagogie et de la santé des enfants. Le coût approximatif de chaque construction est également donné.

Ces plans sont fournis gratuitement aux autorités scolaires qui en font la demande.

### BULLETIN DE RECHERCHES HISTORIQUES.

Voici le sommaire du mois de janvier courant :

*Saint-Magloire de Rioux*, PIERRE-GEORGES ROY ; *Les premiers pasteurs protestants au Ca-*

*nada*, J.-EDMOND ROY ; *Nos archives en Russie*, T.-P. BÉDARD ; *L'esclavage au Canada*, BENJAMIN SULTE ; *Etablissement français au Labrador*, RACINE ; *La belle-sœur de sir Walter Scott*, E.-T.-D. CHAMBERS, ZACHARY MACAULAY, F.-J. ANDET ; *Le lieu de sépulture des soldats tués en 1759*, J.-E. R. ; *Le bourg de Sainte-Anne*, P.-G. R. ; *Canton vs Township*, R. B. ; *Les Anglais au pays avant la cession*, MATHIEU, A. BERNARD ; *Les patriotes de 1837*, J.-E. R. ; *Ménageries des pauvres*, P.-G. R. ; *La captivité de Mgr de Saint-Vallier*, P.-G.-R. ; *Le cap Chat Gaspésien* ; *Les Sociétés de la Croix de Tempérance*, L'ABBÉ N.-J. S. ; *Un prêtre député au Congrès des Etats-Unis*, P.-B. CASGRAIN ; *Les Bostonnais*, P.-G. R. ; *La peine du pilori*, P.-G. R. ; *Congrès des Etats-Unis*, J.-E. R. ; *Questions* ; *Publications du mois.*

---

### LA REVUE CANADIENNE.

---

*Sommaire du mois de février courant.*

Voici toute ma parure, gravure, d'après H.-F. SCHOPIN ; *A qui l'enfant, aux parents ou à l'État ?* par T.-A. BERNIER ; *Marie-enfant*, gravure, d'après F. ITTENBACK ; *Le P. Claude-Godefroy Coquart, S. J., premier apôtre de la Rivière-Rouge*, par L.-A. PRUD'HOMME ; *Les Sciences, les Arts et les Hommes*, par A. LEGLANEUR ; *Le froid et la chaleur sur la terre*, par A. LEGLANEUR ; *La Vie américaine* (suite et fin), par GEORGE DU DEVENS ; *Lolita* (suite).

---

### CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX, XII, XIII et XIV.

Prix de chaque volume broché : Un dollar. Chaque numéro se vend séparément 10 cts.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

BOITE POSTALE No 2178, Montreal (Canada)